Ville de Maîche

Nos réf. : PM/NH/2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-91- Règlementation de la circulation et du stationnement pour l'installation de la Crazy Pink Run le mercredi 14 octobre 2026

Le Maire de Maîche,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre l'installation des équipements nécessaire à la course organisée par la ville de Maîche dans le cadre de « Octobre Rose », manifestation qui permettra de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein et de récolter des fonds pour soutenir les associations de malades et les familles.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite le mercredi 14 octobre 2026 à partir de 13h30 jusqu'à minuit afin de permettre l'installation des stands et leur retrait entre les n° 12 et 14 rue Gaston Mariotte.
Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours ainsi qu'aux riverains

Article 2 : Le stationnement sera interdit le mercredi 14 octobre 2026 à partir de 13h30 jusqu'à minuit dans ce même périmètre.

Article 3 : Les panneaux de déviation et les barrières seront déposés sur place par les services municipaux.

Article 4 : La gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche
- Monsieur le chef du centre de secours principal de Maîche,
- Madame la Directrice Générale des services de la ville de Maiche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Maîche, le 08 octobre 2026
Le Maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAÎCHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr